



# La demande d'asile : Tes droits, tes perspectives

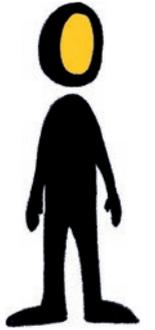
expliqués pour les mineurs non accompagnés

## Salut!

Tu es arrivé(e) seul(e) en Allemagne et tu te demandes quels sont tes droits ici ? Ce cahier te donne un aperçu de la manière dont se déroule la demande d'asile en Allemagne. Nous te présentons des administrations, des institutions et des personnes qui t'accompagneront sur ton chemin et avec lesquelles tu auras à faire. Nous t'expliquons la demande d'asile et répondons à des questions comme par exemple : Comment puis-je introduire une demande d'asile ? Quels sont mes droits dans la procédure d'asile ? Comment puis-je me préparer à l'audition ? Que puis-je faire si ma demande d'asile est rejetée ? Quelles sont les voies et les possibilités de rester en Allemagne ? À qui puis-je m'adresser si j'ai besoin d'aide ? Qu'est-ce qui change quand j'ai 18 ans ?

Nous espérons que ces informations t'aideront dans ton parcours en Allemagne.

C'est déjà bien que tu sois là !



# Structure

<b>1   Que se passe-t-il après l'entrée en Allemagne ?</b>	<b>6</b>
<b>2   Autorités et Institutions</b>	<b>7</b>
2.1   Service de la jeunesse (Jugendamt)	8
2.2   BAMF (Office Fédéral pour l'Immigration et des Réfugiés)	9
2.3   Service des Étrangers (Ausländerbehörde)	10
2.4   Centre de consultation	12
<b>3   Personnes impliquées</b>	<b>13</b>
3.1   Tuteur / Tutrice (Vormund / Vormüdin)	14
3.2   Accompagnateur / Accompagnatrice (Betreuer / Betreuerin)	15
3.3   Interprète	16
3.4   Avocat / e	17
<b>4   Avant la procédure d'asile</b>	<b>18</b>
<b>5   La Demande d'Asile</b>	<b>20</b>
5.1   L'Audition (Entretien)	27
5.2   Décision positive ( Formes de protection)	35
5.3   Décision négative (Décisions de refus)	42
5.4   Assistance dans la procédure d'asile	48

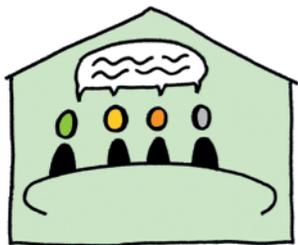
<b>6   Autres voies vers un droit de séjour</b>	<b>50</b>
6.1   Passeport et identité	51
6.2   Le droit de rester par la formation (§ 60c / §16g de la loi sur le séjour de la loi sur le séjour)	52
6.3   Droit de séjour pour les jeunes bien intégrés (§ 25a de la loi sur le séjour)	53
6.4   Droit de séjour pour les personnes bien intégrées (§25b de la loi sur le séjour)	54
6.5   Droit de rester pour des raisons humanitaires (§ 25, 5 de la loi sur le séjour)	55
6.6   Le droit de séjour des chances (§ 104c de la loi sur le séjour)	56
6.7   La procédure pour cas de rigueur (§ 23a de la loi sur le séjour)	57
6.8   La carte de résident (§ 9 de la loi sur le séjour)	59
6.9   La naturalisation (§10 de la loi sur la nationalité)	60
6.10   Autres voies vers un droit de séjour – Un aperçu	61

<b>7   18 ans – et ensuite ?</b>	<b>62</b>
----------------------------------	-----------

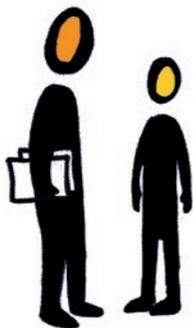
Quelques types de séjour	11
La résidence tolérée (Duldung)	19
Autorisation provisoire de séjour (Aufenthaltsgestattung)	23
Permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis)	36
Carte de résident (Niederlassungserlaubnis)	59
La naturalisation (Einbürgerung)	60

## 1 | Que se passe-t-il après l'entrée en Allemagne ?

Si tu es mineur (moins de 18 ans) et que tu arrives en Allemagne sans être accompagné (sans tes parents), tu seras pris en charge par le **service de la jeunesse** → P. 8. Tu seras d'abord placé dans un groupe résidentiel avec d'autres enfants et adolescents ou dans une famille d'accueil. Tes **accompagnateurs / trices** → P. 15 te soutiennent en cas de questions et de problèmes. Tu peux aussi obtenir de l'aide de **ton tuteur / ta tutrice** → P. 14 ou d'un **centre de conseil** → P. 12 / p. 64. Ils te préparent tous à tes futures démarches en Allemagne.



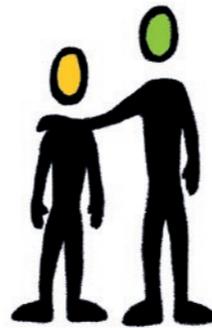
Service de la jeunesse



Tuteur / tutrice



Centre d'aide à la jeunesse



Accompagnateur / trice

## 2 | Autorités et Institutions

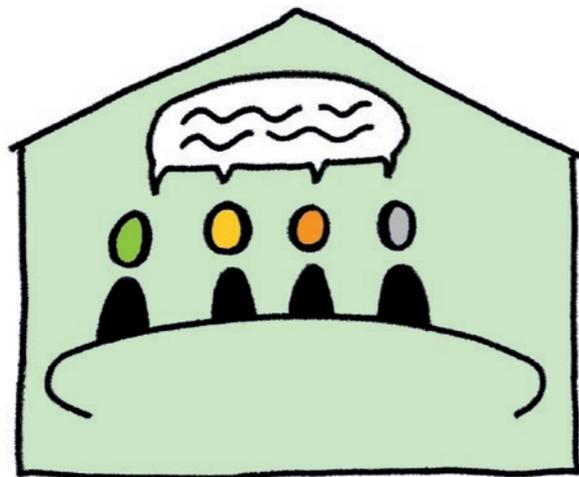
Au cours de ton parcours en Allemagne, tu auras à faire à différentes autorités et institutions. Nous t'en présentons ici quelques-unes qui sont importantes.



## 2.1 | Service de la jeunesse (Jugendamt)

Si tu es arrivé en Allemagne sans tes parents, tu es pris en charge par le service de la jeunesse. Les personnes qui travaillent au service de la jeunesse s'occupent de te fournir tout ce dont tu as besoin. Ils veillent à ce que tu aies une chambre dans un groupe résidentiel, c'est-à-dire une maison pour enfants et jeunes (institution d'aide à la jeunesse). Tu y recevras également des vêtements, de la nourriture et un peu d'argent de poche. Tu seras également inscrit dans une école.

Dans ton centre d'aide à la jeunesse, il y a des **accompagnateurs / trices** → P. 15 qui sont là tous les jours pour t'aider. Tu auras également un **tuteur / une tutrice** → P. 14. Un entretien sur le plan d'aide doit avoir lieu au moins tous les six mois avec toi et le service de la jeunesse. L'entretien sur le plan d'aide a pour but de discuter, par exemple, de ton état de santé, de l'endroit où tu as besoin d'aide, de l'endroit où tu souhaites vivre, de ce que tu souhaites pour ton avenir et de la manière dont tu peux atteindre tes objectifs.



Service de la jeunesse

## 2.2 | BAMF (Bureau fédéral compétent pour l'immigration et les réfugiés)

Le BAMF est une autorité publique. C'est là que tu introduis une **demande d'asile** en Allemagne. Tant que tu as moins de 18 ans, la demande d'asile est faite par ton **tuteur / ta tutrice** → P. 14 auprès du BAMF. **L'entretien** → P. 27 (aussi appelé «Interview») sur la demande d'asile est fait par le BAMF. Et c'est le BAMF qui décide si tu obtiens une protection. Pour cela, le BAMF examine les raisons pour lesquelles tu as quitté ton pays d'origine (patrie).



BAMF

## 2.3 | Bureau des Etrangers (Ausländerbehörde)

Le service des étrangers est également une autorité publique. Il est par exemple chargé de délivrer et de prolonger les **titres de séjour** → P. 11. Les rendez-vous au bureau des étrangers sont très importants. Tant que tu es mineur(e), tu n'es pas obligé(e) d'y aller seul(e), tu peux y aller avec ton tuteur / ta tutrice ou ton accompagnateur / trice.

Si tu es mineur et que tu ne demandes pas de titre de séjour, tu peux obtenir une **résidence tolérée (Duldung)** → P. 19.

Le bureau des étrangers examine également d'autres **moyens d'obtenir un droit de séjour** → P. 50.



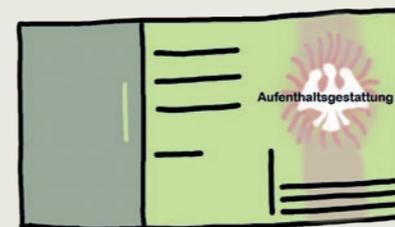
Bureau des étrangers

## Quelques Types de Séjour

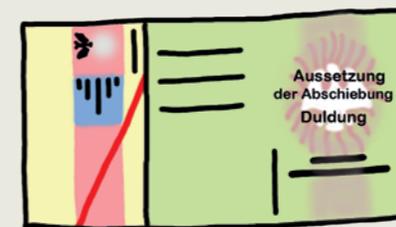
Il existe divers types de séjour en Allemagne. Si tu fais une demande d'asile, tu reçois de l'administration des étrangers un **autorisation provisoire de séjour** → P. 23.

Si tu ne fais pas de demande d'asile, tu peux, avec ton tuteur / ta tutrice, demander au bureau des étrangers une **résidence tolérée**, un statut administratif précaire des étrangers tolérés sur le territoire (Duldung) → P. 19 ou un **permis de séjour** → P. 36.

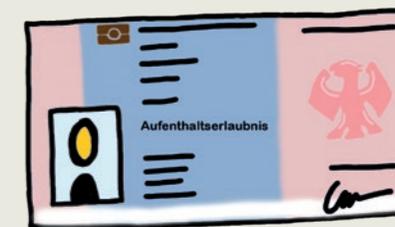
Si tu obtiens une **décision positive** → P. 35 du BAMF, le bureau des étrangers te donnera ensuite un permis de séjour. Si tu obtiens une **décision négative** → P. 42 du BAMF et que tu ne fais pas appel, le bureau des étrangers te donnera un résidence tolérée (Duldung).



Autorisation provisoire de séjour



Résidence tolérée



Titre de séjour

## 2.4 | Centre de Consultation

Il existe en Allemagne de très nombreux services de conseil pour des questions et des problèmes très divers. Ainsi, il existe aussi des services de consultation qui peuvent t'aider à répondre aux questions sur la procédure d'asile. Les personnes qui y travaillent te conseillent et peuvent trouver avec toi des solutions à tes problèmes et t'expliquer les voies possibles pour obtenir un droit de séjour. Tu trouveras les contacts des principaux centres de consultation à partir de → P. 64.



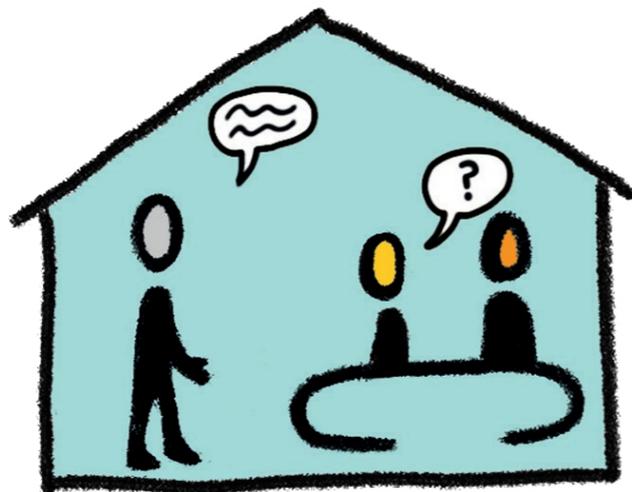
Conseil aux réfugiés  
Basse-Saxe e.V. (Flüchtlingsrat  
Niedersachsen e.V.)



Association fédérale  
mineurs non accompagnés e.V.  
(BumF e.V.)

**PRO ASYL**  
DER EINZELFALL ZÄHLT.

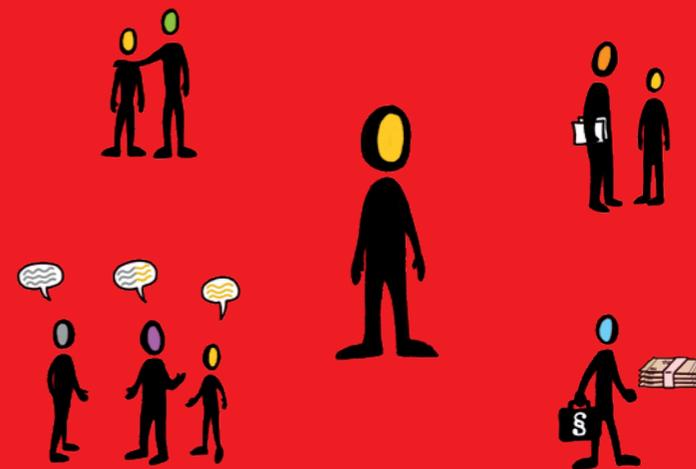
Pro Asyl e.V.



Centre de consultation

## 3 | Personnes Impliquées

Il y a différentes personnes qui te soutiendront sur ton parcours. Nous te présentons ici quelques personnes et leurs tâches.

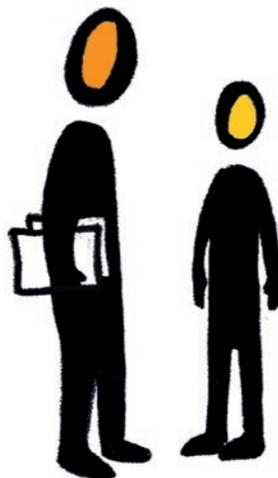


### 3.1 | Tuteur / tutrice (Vormund / Vormüandin)

En Allemagne, tu es majeur(e) à 18 ans. Si tu es entré(e) en Allemagne sans tes parents avant ton 18e anniversaire, tu auras un(e) tuteur / trice jusqu'à ce que tu sois majeur(e).

Le tuteur ou la tutrice est une personne avec laquelle tu peux parler de tout, par exemple de ton séjour ou de l'école. Il / elle est responsable de toi et t'accompagne à des rendez-vous importants, signe des contrats pour toi et t'inscrit à l'école. Il / elle fait également la demande d'asile pour toi.

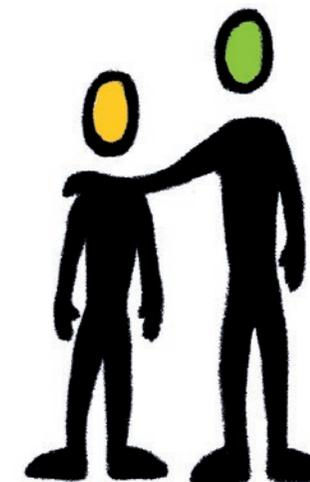
Si tu as des problèmes avec ton tuteur / ta tutrice, tu devrais le dire au bureau de la jeunesse. Tu pourras alors obtenir un nouveau tuteur / une nouvelle tutrice.



*Tuteur / tutrice*

### 3.2 | Accompagnateur / Accompagnatrice (Betreuer / Betreuerin)

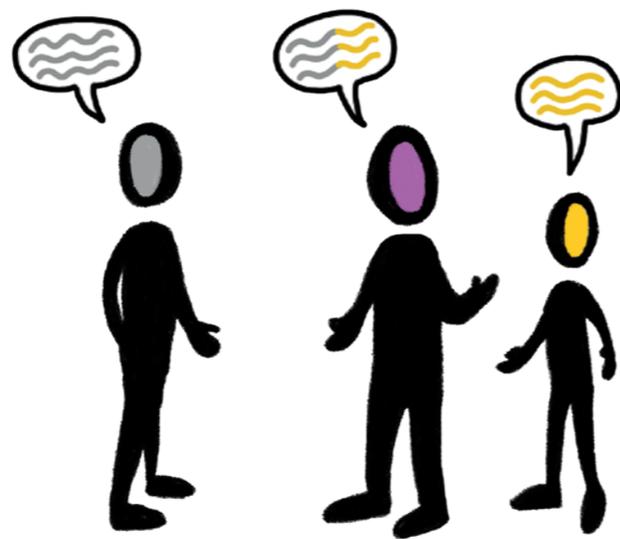
Si tu vis dans un groupe d'habitation, tu bénéficieras du soutien des accompagnateurs et accompagnatrices qui y travaillent. Ils t'aident à répondre à beaucoup de tes questions et à prendre des rendez-vous. Tu ne peux pas choisir la personne qui sera ton accompagnateur / accompagnatrice. Mais si tu as des problèmes avec ton tuteur ou ta tutrice, tu peux le dire à ton tuteur / ta tutrice ou au service de la jeunesse. Ils t'aideront.



*Accompagnateur / Accompagnatrice*

### 3.3 | Interprète

Un /e interprète est une personne qui parle plusieurs langues et qui peut traduire des conversations et des documents importants dans ta langue, par exemple dans une administration ou chez le médecin. Si tu as l'impression qu'il / elle ne te traduit pas correctement, il est important de le dire à ton tuteur / trice ou à ton tuteur / trice.



Interprète

### 3.4 | Avocat / Avocate

L'avocat(e) est une personne qui connaît bien les lois en Allemagne. Il / elle peut t'aider si, par exemple, tu reçois un **refus de ta demande d'asile** → P. 42 («**Décisions négatives**»). L'avocat(e) parle en ton nom au tribunal.



Avocat / Avocate

## 4 | Avant la Procédure d'Asile

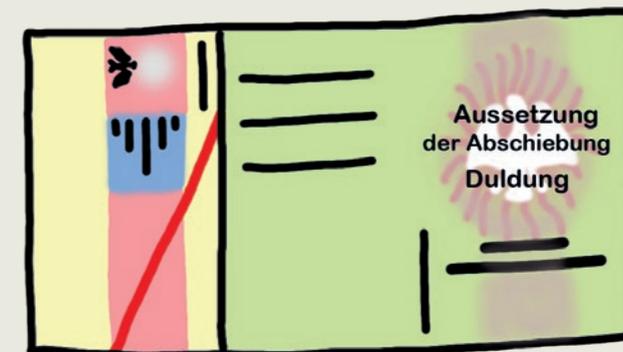
Si tu es arrivé(e) seul(e) en Allemagne et que tu as moins de 18 ans, tu as droit à une protection particulière. C'est pourquoi le bureau de la jeunesse s'occupe de toi jusqu'à ton 18e anniversaire. Peu importe que tu fasses une demande d'asile ou non. Avant de déposer une demande d'asile, tu obtiendras une «Résidence tolérée» (Duldung) → P. 19. Réfléchis avec ton tuteur et le bureau de la jeunesse si tu souhaites demander l'asile. Les centres de consultation peuvent vous aider à prendre une décision.



### Résidence Tolérée (Duldung)

Une résidence tolérée n'est pas un titre de séjour. Tu obtiens une résidence tolérée lorsque tu es censé quitter le pays, mais que cela n'est pas possible pour certaines raisons. Tu peux par exemple obtenir une résidence tolérée parce que tu es mineur ou parce que tu suis une formation (**le droit de rester par la formation** → P. 52). Elle peut être renouvelée jusqu'à ce que la raison de la résidence tolérée ne soit plus valable ou parce que tu as obtenu un **permis de séjour** → P. 36.

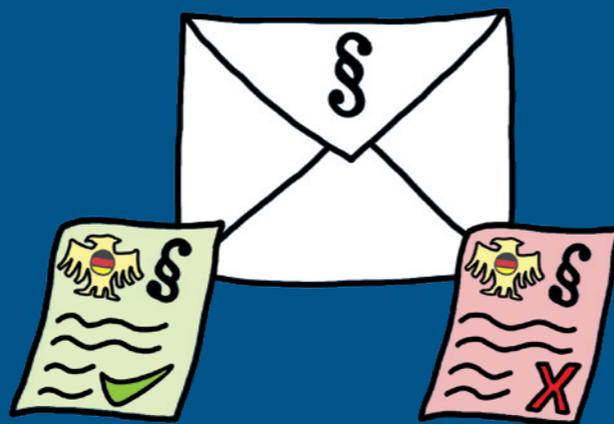
- ! Les expulsions d'enfants et de jeunes qui sont arrivés seuls en Allemagne, ne sont généralement pas possibles. Même si tu ne fais pas de demande d'asile.



Résidence tolérée

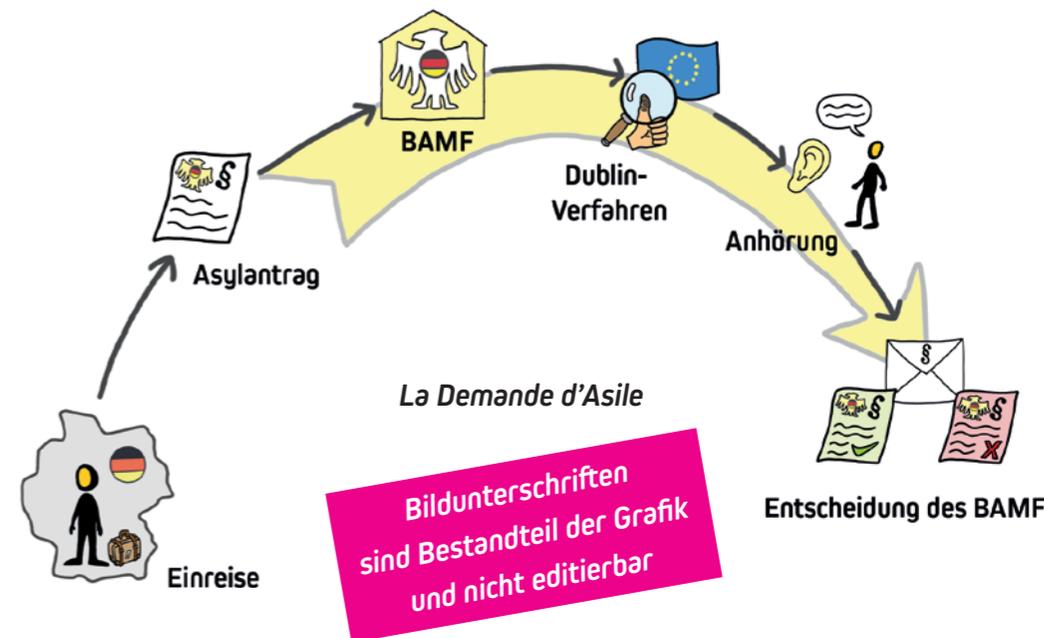
## 5 | La Demande d'Asile

Dans les pages suivantes, nous t'expliquons la demande d'asile.



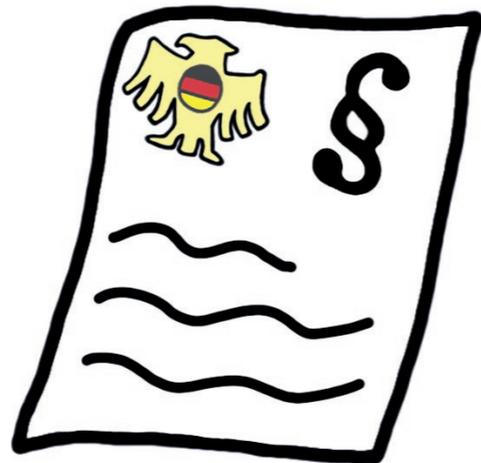
## En quoi consiste la Demande d'Asile ?

Lors de la demande d'asile, le BAMF vérifie si tu obtiendras une protection en Allemagne en tant que personne réfugiée. Il est décidé quelle **forme de protection** → P. 35 («**Décision positive**») tu obtiendras en raison de tes motifs de fuite. Les motifs de fuite sont les raisons pour lesquelles tu as dû quitter ton pays d'origine.



## Déroulement de la Procédure d'Asile

Tu habites maintenant dans un groupe d'habitation ou dans une **famille d'accueil** et tu fais la connaissance de ton tuteur / ta tutrice. Il / elle fait la demande d'asile pour toi. Avec la demande d'asile, tu demandes une protection en Allemagne en raison des raisons de ta fuite dans ton pays d'origine. La demande écrite est envoyée au **BAMF** → **P. 9** où elle est traitée. Ensuite, le Bureau des étrangers te délivre un **autorisation provisoire de séjour (Aufenthaltsgestattung)** → **P. 23**.

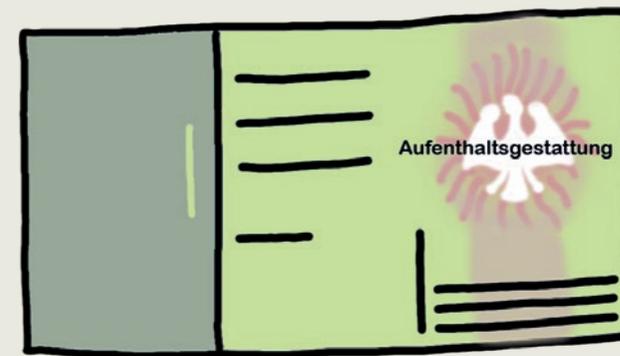


*Demande d'Asile*

## Autorisation provisoire de séjour (Aufenthaltsgestattung)

Tu obtiens un autorisation provisoire de séjour lorsque tu as déposé une demande d'asile. Tu as le Autorisation provisoire de séjour pendant toute la durée de la procédure d'asile – même si tu introduis un recours.

Si tu obtiens une décision définitive du BAMF ou du tribunal, le bureau des étrangers te donnera un **permis de séjour** → **P. 36** (Décision positive) ou une **résidence tolérée (Duldung)** → **P. 19** (Décision négative).



*Autorisation provisoire de séjour  
(Aufenthaltsgestattung)*

## L'audition (Entretien)

Après un certain temps, tu recevras une **invitation à l'entretien** → P. 27 du BAMF. L'audition est la partie la plus importante de la procédure d'asile. Il est important que tu t'y prépares bien! Ton tuteur / ta tutrice, tes accompagnateurs / trices ou un centre de conseil peuvent t'aider à te préparer.

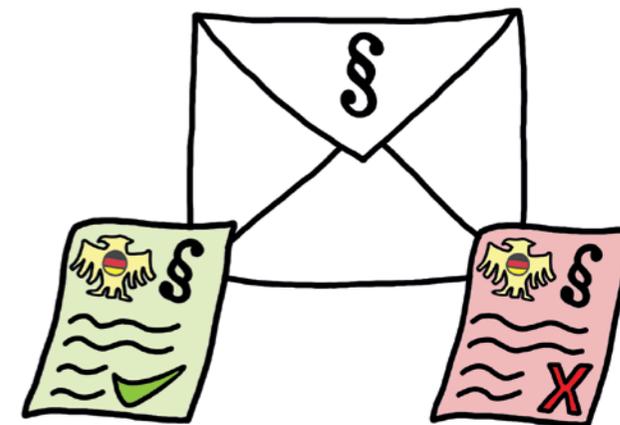


Audition

## Décision du BAMF

Quelque temps après ton entretien, toi et ton tuteur / ta tutrice recevrez une lettre du BAMF. Cette lettre indique la décision prise concernant ta demande d'asile. Si la **décision** est **positive** → P. 35, tu pourras rester en Allemagne et tu recevras un **permis de séjour** → P. 36.

Si cette lettre contient une **décision négative** → P. 42, , tu as le droit de **contester** cette décision devant un tribunal → P. 45. Ton tuteur ou ta tutrice peuvent t'aider. Il est important que tu demandes de l'aide immédiatement!



Décision du BAMF

## Procédure de Dublin

La procédure de Dublin a lieu avant l'examen proprement dit de la demande d'asile. Le BAMF veut savoir par quel chemin tu es arrivé en Allemagne. Si tu as déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays d'Europe (ou en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse), le BAMF vérifie si ta famille vit dans ce pays et si tu peux y être bien. Il vérifie également si ta demande d'asile a fait l'objet d'une décision dans ce pays et avec quel résultat. Ensuite, on vérifie si tu dois retourner dans ce pays.

**Mais :** si tu as moins de 18 ans et que tu déposes une demande d'asile en Allemagne, c'est cette dernière qui est compétente. L'Allemagne est responsable de ta procédure d'asile. Tu ne peux alors pas être expulsé vers un autre pays européen. Il y a une exception si tu as de la famille dans un autre pays européen et que tu serais mieux chez eux. Si tu n'as pas de famille en Europe ou si tu ne peux pas les rejoindre pour d'autres raisons, l'Allemagne est quand même responsable.

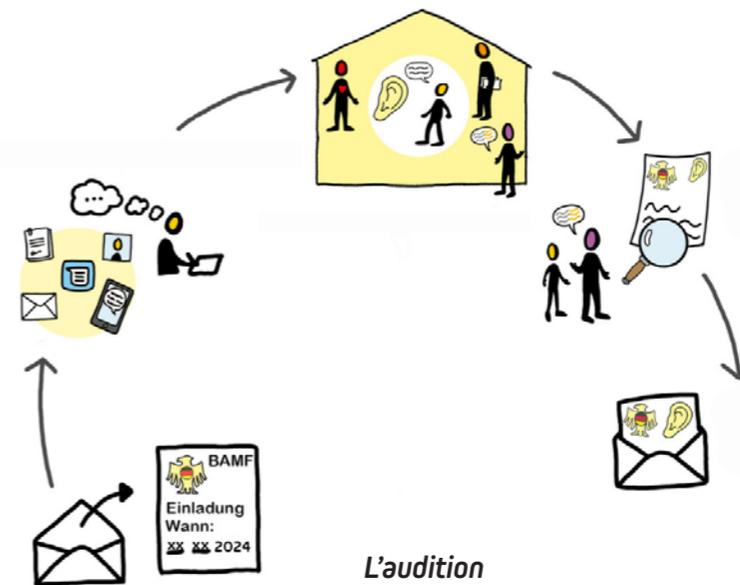
! Si tu as déposé une demande d'asile dans un autre des pays mentionnés, il est important de le dire à ton tuteur ou à ton accompagnateur.



Procédure de Dublin

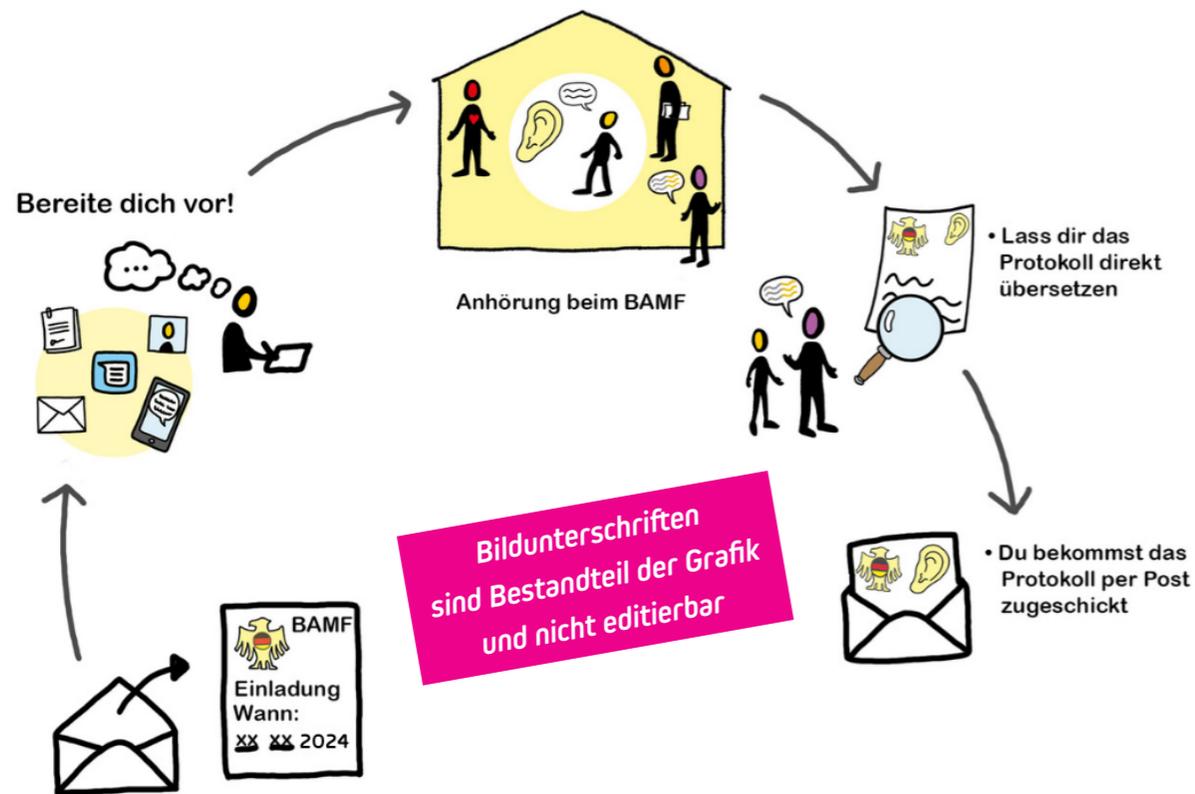
## 5.1 | L'audition (Entretien)

L'entretien a lieu au BAMF. Un(e) auditeur(trice) te pose des questions sur les raisons pour lesquelles tu as dû quitter ton pays d'origine. Avec les informations obtenues lors de l'entretien, le BAMF décide de ta demande d'asile et donc si tu peux obtenir une protection en Allemagne pour ces raisons.



L'audition

## 5.1 | L'audition (Entretien)



## Préparation de l'Audition

La préparation à l'audition est très importante. Ton tuteur / ta tutrice et un service de conseil peuvent t'aider à te préparer.

### Prépare-toi bien à ton audition :

- > Note les raisons de ta fuite. Note tout ce dont tu te souviens. Même si tu penses que certaines choses ne sont pas importantes. Les personnes qui entendent ton histoire ne connaissent parfois pas bien ton pays d'origine et la situation.
- > Essaie de te souvenir : quand exactement s'est-il passé que s'est-il passé ?
- > Si tu as des preuves des raisons de ta fuite, rassemble-les et apporte-les à ton audition. Les preuves peuvent être des photos, des messages, des documents, des lettres ou des messages instantanés.

- > Si tu es très malade, il est important que tu apportes des certificats médicaux à l'entretien. Même si tu suis une thérapie, il est important, d'avoir avec toi une lettre de ton médecin.
- ! Tu as le droit de dire si l'auditeur / trice doit être une femme ou un homme. Tu dois le dire au BAMF avec ton tuteur / ta tutrice avant l'audition.

## Questions pour la préparation à l'audition – Quelques exemples

1. Quelles étaient les raisons de ta fuite ?

Que fuyais-tu ?

2. Pourquoi es-tu sûr que ta vie est en danger ?

De quoi as-tu peur si tu dois y retourner ?

Il est très important que tu expliques le plus précisément possible les raisons et que tu parles de tes craintes. Essaie de répondre à ces questions :

> Que s'est-il passé et comment cela s'est-il déroulé ?

> Quand et où cela s'est-il passé ?

> Qui était présent ?

> Pourquoi cela s'est-il produit ?

> Combien de fois cela s'est-il produit ?

## Personnes impliquées dans l'audition

**Tu** racontes les raisons de ta fuite et tu réponds aux questions.

**Le tuteur / la tutrice** → P. 14 te soutient et t'accompagne.

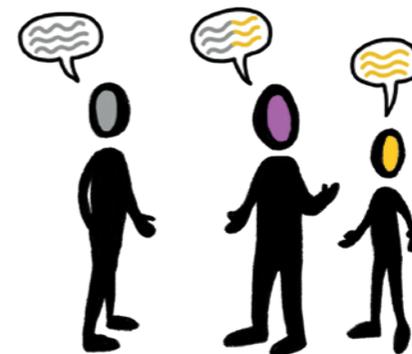
**L'auditeur / trice** te pose des questions et consigne tes réponses dans un procès-verbal.

**Personne de confiance** : si tu le souhaites, tu peux amener à l'entretien une personne que tu apprécies et en qui tu as confiance. Tu dois le dire au préalable au BAMF avec ton tuteur / ta tutrice.

**Un / e interprète** → P. 16 traduit entre toi et l'auditeur / l'auditrice.



Auditeur / auditrice



Un / e Interprète



Tuteur / tutrice



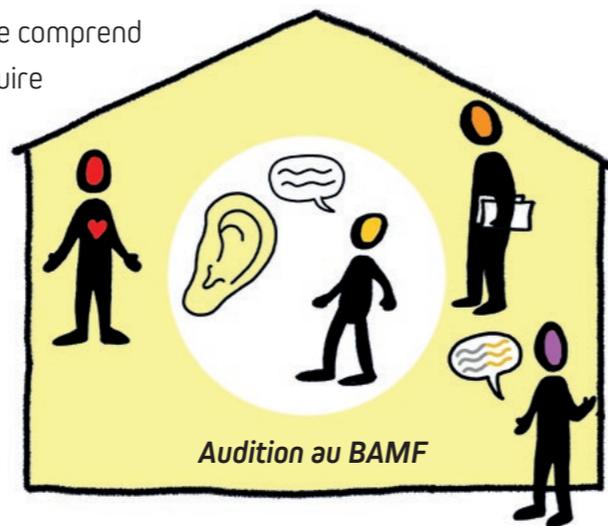
Personne de confiance

## Déroulement de l'Audition

L'audition est un entretien au cours duquel l'auditeur / trice te pose de nombreuses questions. On te pose d'abord des questions sur toi et ta famille, et sur la manière dont tu es arrivé en Allemagne. Ensuite, on te demande pourquoi tu as fui en Allemagne et pourquoi tu ne peux pas retourner dans ton pays d'origine. Il est important que tu dises toutes les informations importantes, même si tu as du mal à parler des raisons de ta fuite. Raconte le plus précisément possible ce qui t'est arrivé.

- ! Tu as le droit d'avoir un / e interprète qui puisse te comprendre et que tu peux bien comprendre. Il / elle doit traduire correctement ce qui a été dit.

Si tu ne te sens pas à l'aise avec la personne, tu as le droit d'arrêter l'audition et de demander un autre interprète. Tu as également le droit de faire des pauses pendant l'audition.

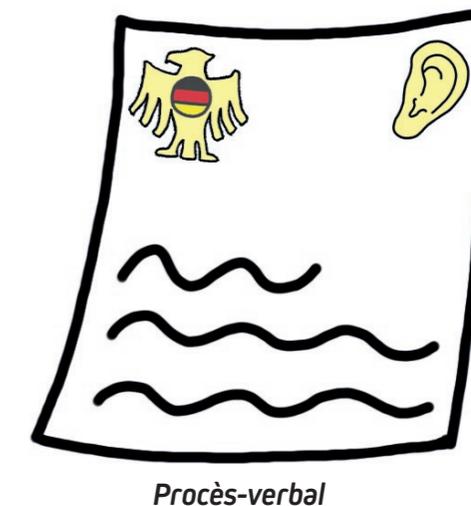


## Procès-verbal de l'audition (transcription)

Un procès-verbal de ton audition sera rédigé. Il contient tout ce que tu as dit pendant l'entretien. Tu as le droit de faire traduire le procès-verbal dans ta langue juste après l'entretien. Même si l'audition a été très fatigante et longue, la traduction est très importante. Si tu entends que quelque chose a été mal traduit, tu dois le dire immédiatement pour que cela soit modifié.

### Après l'Audition

Si tu es de retour chez toi et que tu réalises que tu as oublié de raconter quelque chose d'important ou de donner des preuves importantes pendant l'entretien, tu peux encore les envoyer au BAMF après. Parle immédiatement avec ton tuteur / ta tutrice.



## La Décision

Quelque temps après l'entretien, toi et ton tuteur / ta tutrice recevez une lettre avec la décision du BAMF. La décision peut être **positive** (bonne) ou **négative** (mauvaise) :

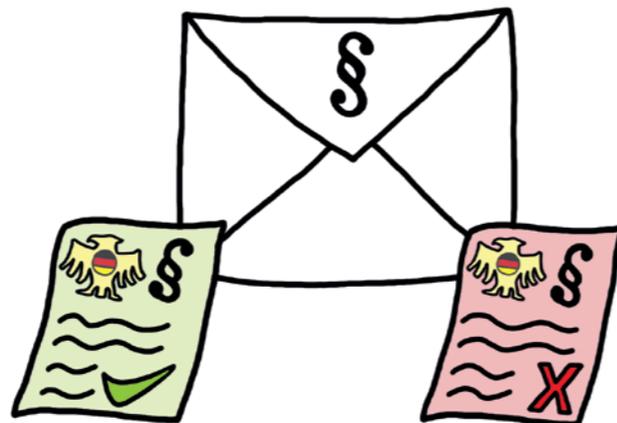
### Positive → P. 35

- > Reconnaissance du droit à l'asile
- > Reconnaissance du statut de réfugié
- > Protection subsidiaire
- > Constatation de l'interdiction d'expulsion

### Négative → P. 42

- > Refus simple (infondé)
- > Refus (manifestement infondé)
- > Refus (inadmissible)

Nous t'expliquons dans les pages suivantes ce que signifie exactement chaque décision.



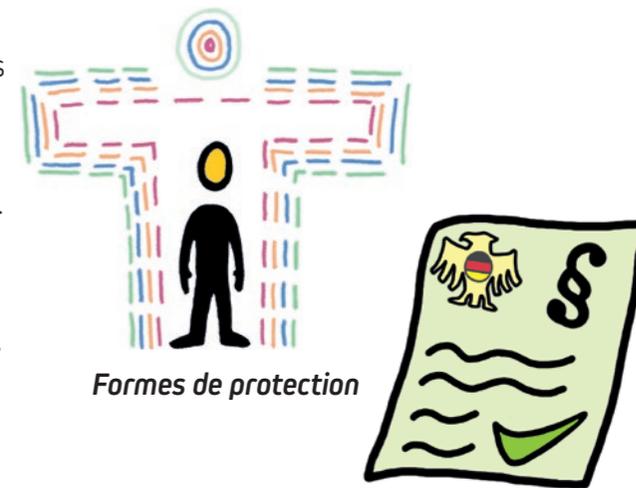
Décision du BAMF

## 5.2 | Décision positive (Formes de protection)

Il y a quatre décisions positives possibles du BAMF :

- > Reconnaissance du droit à l'asile → P. 37
- > Reconnaissance du statut de réfugié (protection des réfugiés) → P. 38
- > Protection subsidiaire → P. 40
- > Constatation d'une interdiction d'expulsion → P. 41

Ces quatre décisions positives sont aussi appelées **formes de protection**. Elles sont appelées formes de protection parce qu'elles te permettent de rester en Allemagne et d'y obtenir une protection. Les quatre formes de protection ne sont pas toutes identiques, car elles sont liées à des droits différents. Mais avec chaque forme de protection, tu reçois un permis de séjour de la part du **bureau des étrangers** → P. 36. Ainsi, tu es en sécurité en Allemagne.



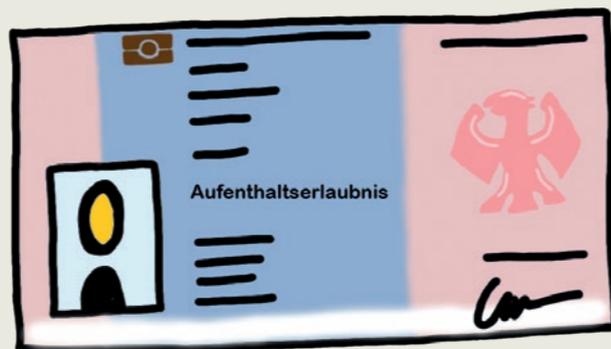
Formes de protection

Demande d'asile acceptée

## Demande d'asile acceptée

Un permis de séjour est une autorisation de vivre en Allemagne en tant qu'étranger / étrangère pour une durée déterminée. Tu l'obtiens par exemple en cas de décision positive dans la procédure d'asile ou si tu demandes un autre titre de séjour → **P. 50**.

Le permis de séjour peut être prolongé. Tu dois faire la demande de prolongation auprès du bureau des étrangers.

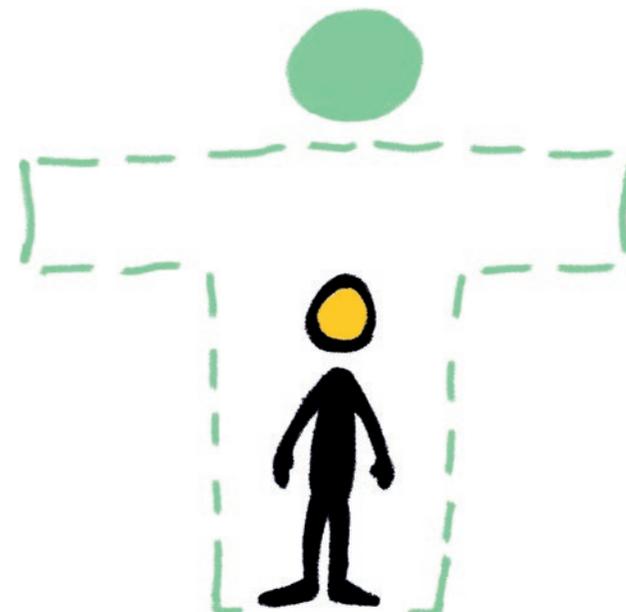


Permis de séjour

## Droit à l'asile (Article 16a de la Loi fondamentale)

Si tu es persécuté par l'État (par exemple le gouvernement ou l'armée) dans ton pays d'origine, tu peux obtenir le droit d'asile en Allemagne.

Tu n'obtiens pas le droit d'asile si tu es entré en Allemagne via un pays de l'Union européenne, la Suisse ou la Norvège. Seules quelques personnes obtiennent le droit à l'asile, car la plupart doivent passer par d'autres pays pour se réfugier en Allemagne.



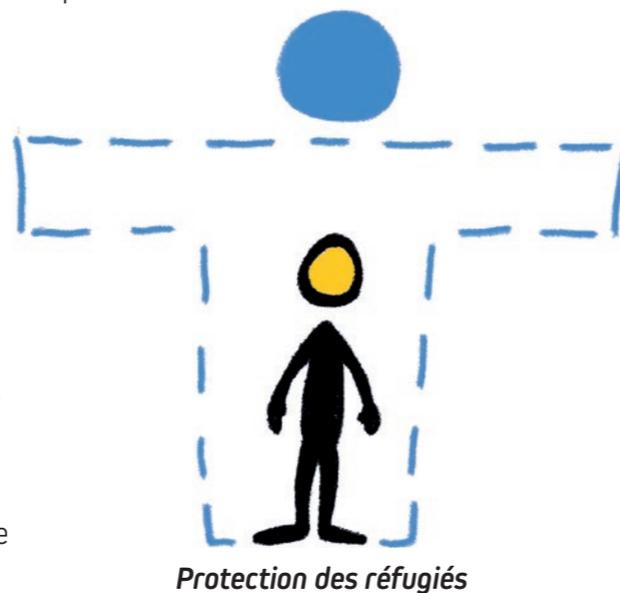
Droit à l'Asile

## Protection des réfugiés (§ 3 de la loi sur l'asile)

Si tu es persécuté dans ton pays d'origine en raison de certaines caractéristiques ou si tu as peur d'être persécuté ou menacé, tu peux obtenir la protection du statut de réfugié. Peu importe que tu sois menacé par des personnes appartenant au gouvernement ou par d'autres groupes / personnes dans ton pays d'origine. Certaines raisons sont par exemple

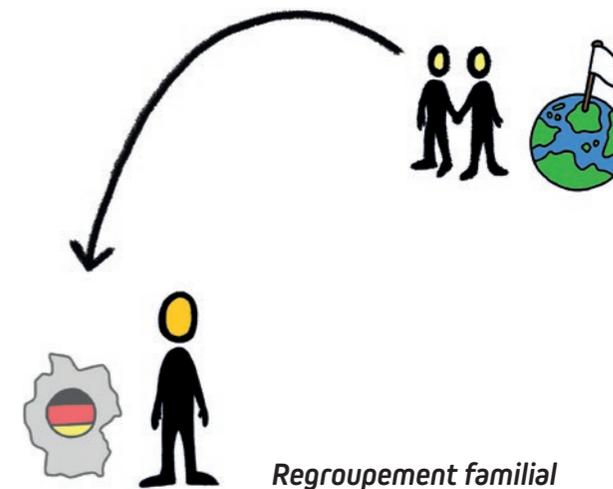
- > ta religion
- > ta nationalité
- > ton sexe
- > tes origines
- > tes opinions politiques
- > ton orientation sexuelle ou
- > si tu as été contraint de te battre ou si tu es susceptible de l'être (par exemple, dans l'armée)

Tu n'obtiendras une protection en tant que réfugié que s'il n'y a aucune possibilité pour toi d'obtenir une protection dans ton pays d'origine.



## Protection des Réfugiés / Droit à l'Asile: Tes Droits

- > Tu peux rester 3 ans en Allemagne et faire prolonger ton permis de séjour après les 3 ans.
- > Tu peux obtenir un permis de résidence → P. 59 après 3 ans.
- > Tu as le droit de faire venir tes parents en Allemagne.



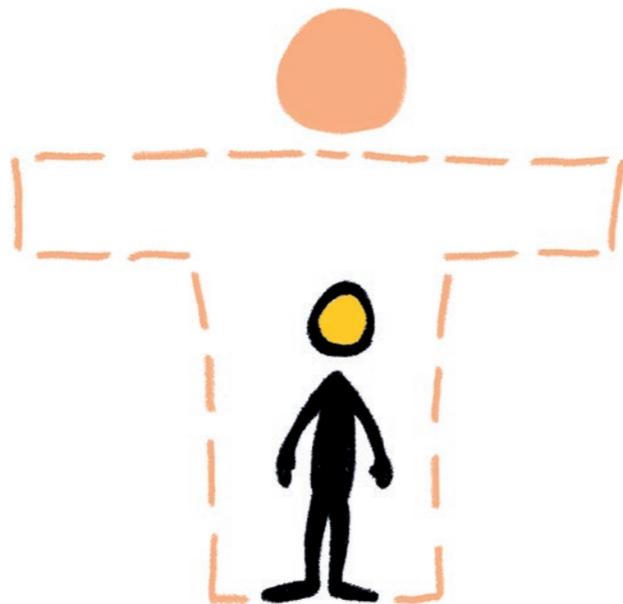
## Protection Subsidaire (§ 4 de la loi sur l'asile)

Tu peux obtenir une protection subsidiaire s'il existe un danger particulier pour toi dans ton pays d'origine, par exemple :

- > Torture
- > Guerre
- > Peine de mort
- > d'autres punitions, violences ou menaces de la part de l'État ou d'autres personnes.

### Protection subsidiaire : tes droits

- > Tu peux rester 3 ans en Allemagne et faire prolonger ton permis de séjour de deux ans supplémentaires au bout d'un an.
- > Tu peux obtenir une carte de résident après 5 ans → P. 59.
- > Ce n'est que dans des cas particuliers que tes parents peuvent venir te rejoindre en Allemagne.



Protection subsidiaire

## Constatation d'une interdiction d'expulsion

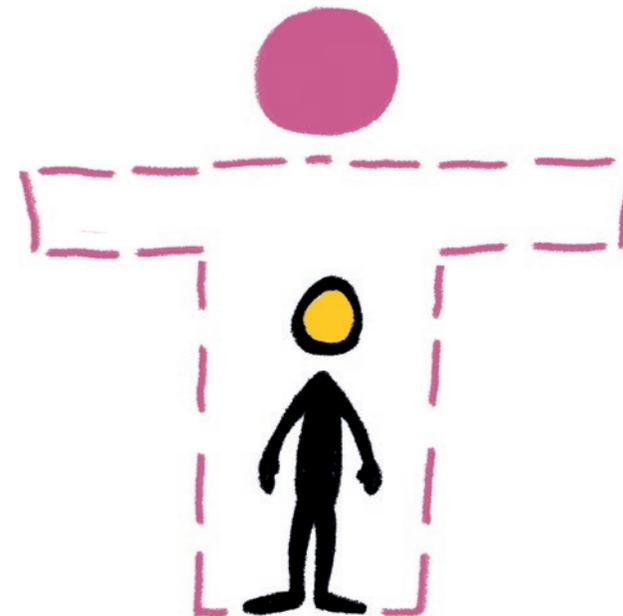
(§ 60, paragraphes 5 et 7, de la loi sur le séjour)

S'il existe un autre danger pour toi, ta vie et ta liberté, tu peux recevoir une interdiction d'expulser. Cela peut être le cas, par exemple, si tu :

- > tu es très malade (physiquement ou psychiquement) et la maladie ne peut pas être traitée dans ton pays d'origine.
- > tu es encore mineur et que tu ne peux pas survivre seul dans ton pays d'origine ou
- > tu es personnellement exposé à un danger particulier.

### Interdiction d'expulsion : tes droits

- > Tu peux rester en Allemagne et recevoir un permis de séjour d'un an. Tu peux faire prolonger cette forme de protection.
- > Tu peux obtenir une carte de résident après 5 ans → P. 59.



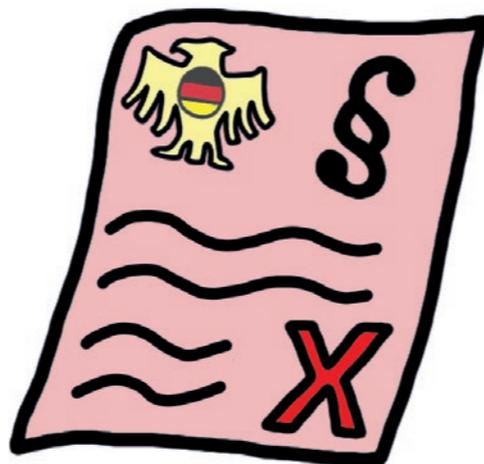
Interdictions d'expulsion

## 5.3 | Décisions négatives (notification de refus)

Lorsque tu reçois une décision négative, cela s'appelle un «refus». Le BAMF peut attribuer trois formes différentes de refus :

1. Le **refus** simple comme **infondé**
2. Le rejet comme **manifestement infondé**
3. Le rejet comme **inadmissible**

! Si tu reçois un refus, présente-le immédiatement à ton accompagnateur / trice ou à ton tuteur / trice. Tu peux faire appel contre toute forme de refus, mais tu n'as pas le même temps pour chaque refus!



*Demande d'asile refusée*

## Raisons d'un Refus

1. Le refus simple comme étant **infondé**, tu l'obtiens par exemple si :
  - > le BAMF ne pense pas que tu aies besoin d'une protection contre la persécution dans ton pays d'origine.
2. Le refus comme **manifestement infondé**, tu recevras par exemple si :
  - > le BAMF ne pense pas que tu aies besoin d'une protection contre la persécution dans ton pays d'origine,
  - > le BAMF ne croit pas à ton récit lors de l'entretien,
  - > le BAMF pense que tu as menti sur ton identité (nom, âge, origine) (par exemple en présentant de faux papiers),
3. Tu recevras un refus comme étant **inadmissible**, par exemple, si :
  - > dans un autre pays de l'UE, la décision sur ta demande d'asile a été prise.



## Ta Demande d'Asile a été refusée. Que peux-tu faire ?

- > Parle immédiatement à ton tuteur / ta tutrice ou à ton accompagnateur / accompagnatrice des prochaines étapes.
- > Allez ensemble à un centre de **consultation** → P. 64
- > Avec l'aide de ton accompagnateur / accompagnatrice ou de ton tuteur / ta tutrice, cherche un(e) avocat(e) et fais-toi conseiller sur les possibilités qui s'offrent à toi et si cette personne peut t'aider dans la procédure de plainte.



Plainte



Centre de consultation



Avocat / e

## Procédure Judiciaire

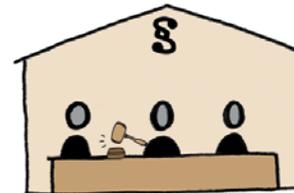
Dans un délai de **deux semaines\*** \*, tu peux, avec ton tuteur / ta tutrice, déposer une **plainte** auprès du **tribunal**. Dans la plainte, tu dis que tu ne trouves pas la décision du BAMF correcte et que tu veux la faire réexaminer par le tribunal. Tu peux aussi te faire assister et représenter au tribunal par un avocat.

- ! Si tu fais un **recours** contre un simple refus, tu conserves ton autorisation provisoire de séjour pendant la procédure de **recours** (jusqu'à la décision du tribunal) → P. 23. Cela signifie que tu es à l'abri d'une expulsion pendant cette période!

\* Si ton refus est inadmissible ou manifestement infondé, tu n'as qu'une semaine pour faire appel! N'hésite pas à en parler à ton tuteur / ta tutrice ou à ton accompagnateur / ton accompagnatrice.



Klage

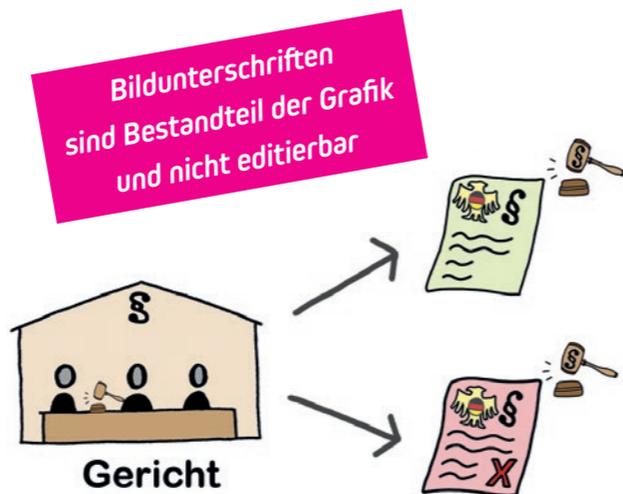


Gericht

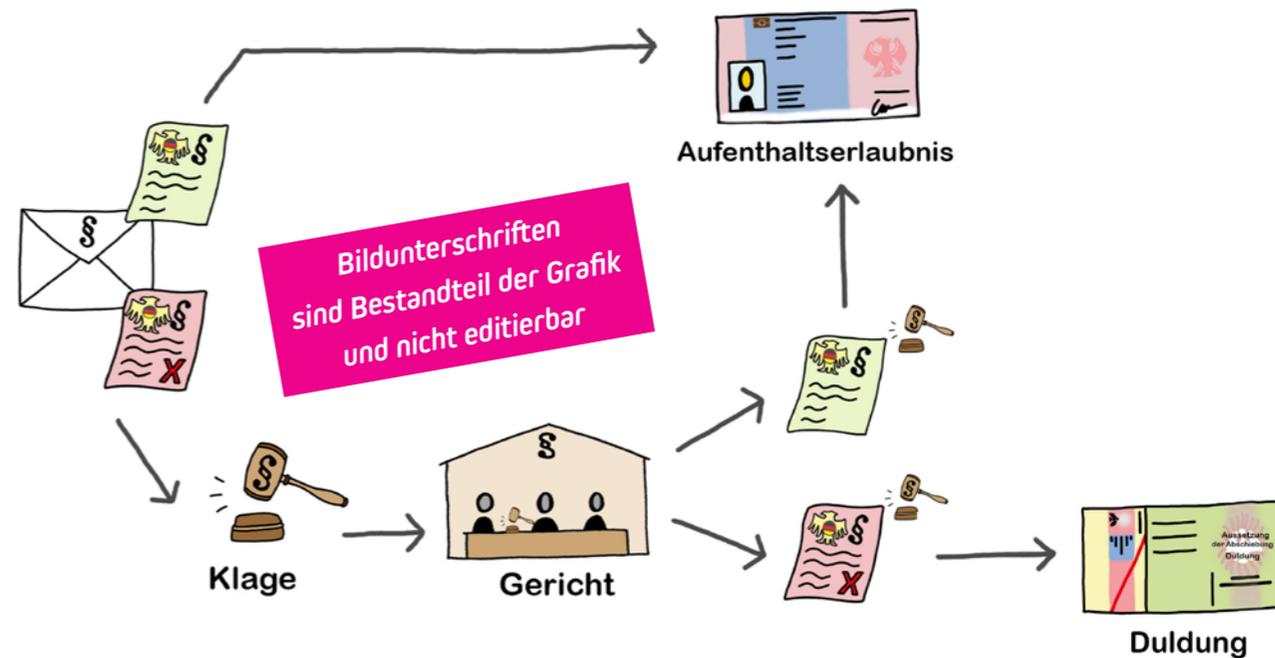
## Procédure Judiciaire

En cas de refus simple, tu as 30 jours pour rédiger un exposé des motifs avec ton tuteur / ta tutrice. Si tu as un(e) avocat(e), il / elle écrira l'**exposé des motifs** du recours pour toi. Dans l'exposé des motifs, tu expliques pourquoi la décision du BAMF est erronée et pourquoi tu as droit à une **forme de protection** → P. 35 («**Décision positive**»). Après un certain temps, tu recevras la date de ton audition au tribunal (**audience**) et peu après la décision.

Si tu obtiens une **décision positive** → P. 35, tu as le droit d'obtenir un permis de séjour. Si tu obtiens une **décision négative** → P. 42, examine quelles **autres voies** pour obtenir le droit de rester → P. 50 en Allemagne sont possibles pour toi.



## Procédure Judiciaire



## 5.4 | Assistance dans la Demande d'Asile

### Questions Juridiques

Si tu as des questions sur tes droits dans la procédure d'asile ou si tu as reçu un refus, tu devrais te rendre dans un **centre de consultation** qui s'y connaît bien. Le centre de consultation et ton tuteur / ta tutrice peuvent te conseiller et te soutenir, et par exemple t'aider à trouver **un avocat / une avocate**.



Centre de consultation

## 5.4 | Assistance dans la Demande d'Asile

### Paiement

L'avocat(e) coûte cher. Pour les personnes ayant peu de moyens, il est donc possible de demander **l'aide judiciaire** (Prozesskostenhilfe) au tribunal. Cela permet de payer l'avocat(e) à la fin de la procédure judiciaire. Mais ce n'est malheureusement pas possible pour tout le monde. C'est pourquoi tu devrais discuter assez tôt avec ton avocat(e) de la manière dont tu peux le / la payer. Il est souvent possible de payer une petite somme chaque mois.

Mais il existe aussi d'autres possibilités :

- > Demande aux bureaux de la jeunesse s'ils peuvent t'aider à payer.
- > Demande un certificat d'aide à la consultation (Beratungshilfeschein) auprès du tribunal d'instance.

- > Tu pourras ainsi te faire conseiller gratuitement par un(e) avocat(e). Emporte le certificat d'aide à la consultation avec toi !
- > Demande à un centre de consultation s'il existe d'autres possibilités dans ta région pour t'aider à payer ton avocat(e).



Avocat / Avocate

## 6 | Autres voies vers le droit de rester

Si tu n'as pas déposé de demande d'asile ou si tu as reçu une décision négative dans la procédure d'asile, il existe d'autres moyens de rester en Allemagne. Nous t'expliquons quelques possibilités dans les pages suivantes.

Mais: nous n'expliquons ici que les points les plus importants. Il y a souvent plus de conditions à remplir. Avec ton tuteur / ta tutrice, tu peux te rendre dans un centre de consultation. Vous pourrez y discuter des possibilités qui s'offrent à toi.



### 6.1 | Passeport et Identité

En Allemagne, toute personne doit confirmer son identité au moyen de son passeport ou d'autres documents («justificatifs d'identité»).

**Une preuve d'identité** est par exemple une carte d'identité ou un certificat de naissance. Si tu n'as pas de documents en Allemagne, tu dois chercher à t'en procurer. C'est ce qu'on appelle le **devoir de coopération**. Parfois, il est très difficile ou impossible d'obtenir un passeport ou d'autres preuves d'identité. Il est alors important d'expliquer au service des étrangers pourquoi cela n'est pas possible pour toi («déraisonnable»).

Le passeport ou une preuve d'identité est une condition importante pour obtenir un permis de séjour. Il n'y a d'exception que si tu as fait tout ce qui était possible pour obtenir ces documents.

**! Important:** s'il n'est pas possible («déraisonnable») pour toi de te procurer un passeport – par exemple parce que l'ambassade ne délivre pas de passeports – tu dois prouver que tu as tout tenté pour clarifier ton identité.

Note donc toujours exactement les démarches que tu as entreprises pour obtenir des documents. Tu pourras ensuite les montrer au bureau des étrangers pour qu'il voie que tu prends tes obligations de coopération au sérieux.

## 6.2 | Le droit de rester par la formation (Ausbildungsduldung und Ausbildungsaufenthaltserlaubnis) (§ 60c / 16g de la loi sur le séjour)

Tu peux rester en Allemagne si tu ...

... suis une **formation** professionnelle pendant deux ans (ou plus) et que tu trouves ensuite un emploi. Tant que tu suis ta formation, tu peux obtenir une tolérance en matière de formation auprès du bureau des étrangers. Avec la tolérance en matière de formation, tu es à l'abri d'une expulsion pendant la durée de ta formation.

Si la formation ne te plaît pas, tu peux l'interrompre une fois et en commencer une nouvelle formation.

Tu auras alors six mois pour trouver une nouvelle place de formation.

Après la formation, tu as à nouveau 6 mois pour trouver un **emploi** dans le métier que tu as appris. Tu pourras alors obtenir un permis de séjour de deux ans.

**! Important:** il y a des délais précis pendant lesquels tu dois essayer de clarifier ton identité. Si tu ne t'en occupes pas, tu n'obtiendras peut-être pas de »permis de formation«. Tu trouveras plus d'informations sur le thème de la clarification de l'identité sur [→ P. 51](#).

\* Remarque: la loi sera modifiée à partir de mars 2024. Vous pourrez alors probablement obtenir un titre de séjour pour formation professionnelle au lieu de la tolérance en matière de formation

\* (§ 60c de la loi sur le séjour et permis de séjour selon §19d de la loi sur le séjour)

## 6.3 | Droit de séjour pour les jeunes bien intégrés (§ 25a de la loi sur le séjour)

Tu peux faire la demande d'un «droit de rester pour les jeunes et les adolescents bien intégrés» auprès du bureau des étrangers, si ...

- ... tu vis en Allemagne depuis **trois ans** et l'année dernière, tu avais une résidence tolérée ou un séjour selon le droit de séjour des chances [→ P. 56](#).
- ... tu as **entre 14 et 26 ans**
- ... tu vas à l'école depuis trois ans, tu as obtenu un diplôme de fin d'études secondaires, tu suis une **formation** ou tu étudies.
- ... tu as un **passport** ou une autre pièce d'identité [→ P. 51](#).

La demande doit être faite avant ton 27<sup>e</sup> anniversaire. Le service des étrangers examine ta demande et décide si tu obtiens un permis de séjour et si tu peux rester en Allemagne.



**Droit de séjour pour les jeunes bien intégrés**

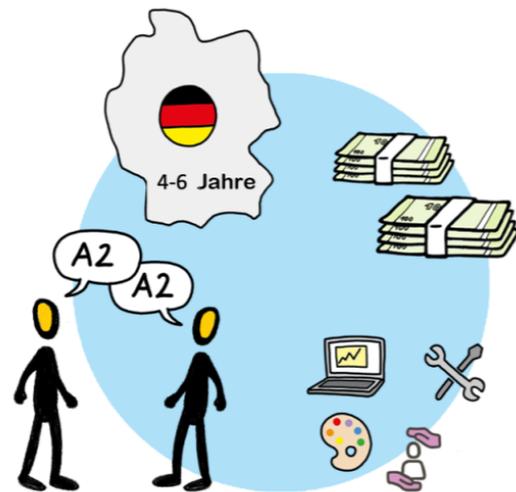
## 6.4 | Droit de séjour pour les personnes bien intégrées

(§ 25b de la loi sur le séjour)

Tu peux faire la demande de «droit de séjour en cas d'intégration durable» auprès du bureau des étrangers si ...

- ... tu vis en Allemagne depuis **six ans** avec une résidence tolérée, une autorisation de séjour ou un permis de séjour
- ... ou depuis quatre ans si tu vis avec un enfant mineur
- ... tu gagnes la plus **grande partie de ton argent** ou tu gagneras très probablement bientôt ton argent (Pronostic positif)
- ... tu peux **parler allemand** (A2)
- ... tu as un **passport** ou une autre pièce d'identité (→ P. 51)

Le bureau des étrangers examine ta demande et décide si tu peux obtenir un permis de séjour.



*Droit de séjour pour les personnes bien intégrées*

## 6.5 | Droit de séjour pour des raisons humanitaires

(§ 25, paragraphe 5, de la loi sur le séjour)

Tu peux faire une demande de «droit de séjour pour raisons humanitaires» auprès du bureau des étrangers si ...

- ... tu as actuellement et depuis au moins **18 mois** une **résidence tolérée (Duldung)**, mais un départ est impossible pour certaines raisons\* et tu n'es pas responsable de ces **raisons d'impossibilité**.
- ... les raisons ne changeront pas dans un avenir proche
- ... tu gagnes principalement ton propre argent ou tu le gagneras à l'avenir
- ... tu peux parler allemand (A2)

\* Voici quelques exemples de ces raisons

- > tu es mineur
- > une maladie grave
- > tu as de la famille en Allemagne
- > tu es en Allemagne depuis de nombreuses années et donc «acclimaté» ici
- > le transport vers ton pays d'origine n'est pas possible
- > tu n'as pas de passeport et tu ne peux pas en obtenir un

Si tu n'es pas sûr(e), tu peux demander conseil à un centre de consultation pour savoir si ce droit de rester est le bon pour toi.

## 6.6 | Opportunité du droit de séjour (Chancenaufenthaltsrecht) (§ 104c de la loi sur le séjour)

Les personnes qui vivent depuis longtemps en Allemagne peuvent demander ce droit de séjour auprès du bureau des étrangers pour une durée de **18 mois**. Elles doivent ainsi avoir la **chance** de remplir toutes **les conditions** pour obtenir un droit de séjour permanent.

Tu peux faire la demande d'un «opportunité du droit de séjour» auprès de l'office pour les étrangers si tu vis en **Allemagne depuis 5 ans au 31 octobre 2022** (les périodes avec une «résidence tolérée légère» (Duldung light) sont également comptabilisées).

Avec l'opportunité du droit de séjour tu peux suivre une formation ou travailler et gagner

ton propre argent. Même si tu viens d'un «pays d'origine sûr»\* et que tu étais auparavant interdit de travail!

**! Important:** tu n'obtiendras ce permis de séjour qu'une seule fois. Il ne peut pas être prolongé. Pendant cette période, tu devrais essayer de remplir toutes les conditions pour d'autres droits de séjour (comme → **P. 53, § 25a** ou → **P. 54, § 25b**).

*\* Les pays d'origine sûrs sont actuellement: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Ghana, le Kosovo, la Macédoine (ancienne république yougoslave), la Moldavie, le Monténégro, le Sénégal, la Serbie et les pays de l'UE.*

## 6.7 | La procédure pour cas de rigueur (Härtefallantrag) (§ 23a de la loi sur le séjour)

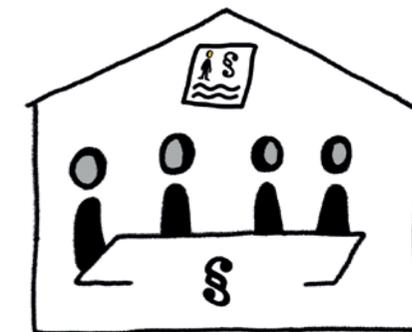
Si tu as essayé toutes les possibilités légales pour obtenir un droit de séjour, mais que toutes tes demandes ont été refusées, il te reste une **dernière possibilité**. Tu peux rester en Allemagne s'il y a pour toi des raisons très particulières et importantes qui s'opposent à ton départ.

Tu fais cette «demande» (officiellement, on dit «requête») auprès de la commission des cas de rigueur.

La commission des cas de rigueur est un groupe de plusieurs personnes qui lit et discute les demandes de cas de rigueur. Elle fait cela pour le compte du gouvernement du pays. Si la commission des cas de rigueur estime que ta demande est un cas de rigueur, elle demande au gouvernement du Land de t'accorder un permis de séjour. Tu pourras ainsi rester en Allemagne.



Demande pour cas de rigueur



Commission des cas de rigueur

## 6.7 | La procédure pour cas de rigueur (Härtefallantrag) (§ 23a de la loi sur le séjour)

Tu peux faire la «demande» auprès de la commission des cas de rigueur, si ...

- ... tu vis en Allemagne depuis plusieurs années,
- ... tu es **bien intégré** (par exemple : tu vas à l'école ou tu suis une formation professionnelle, tu as des amis, tu es actif dans une association),
- ... il n'y a pas **d'autre possibilité** pour toi de rester en Allemagne.

Dans cette «demande», tu expliques ce qui te lie à l'Allemagne et pourquoi tu souhaites y rester. Les raisons pour lesquelles tu as quitté ton pays ne sont plus importantes ici. Ton accompagnateur / trice, ton tuteur / trice, tes amis et amies,

ton école, ton club de sport et ton centre de formation peuvent t'aider à rédiger cette «demande». Ils peuvent écrire des lettres expliquant pourquoi il est important que tu restes en Allemagne.



Cas de rigueur

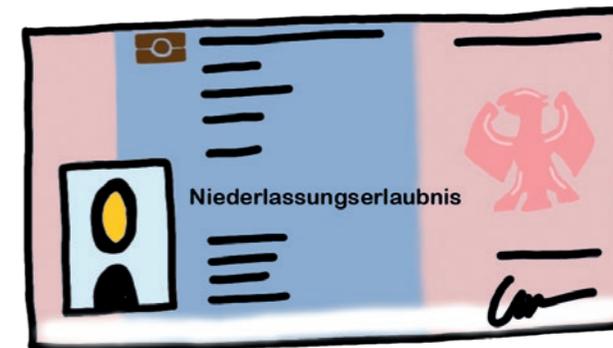
## 6.8 | La carte de résident (Niederlassungserlaubnis) (§ 9 de la loi sur le séjour)

Si tu vis en Allemagne depuis 5 ans avec un permis de séjour, tu peux demander une carte de résident.

**! Important :** la carte de résident est un titre de séjour à durée indéterminée. Cela signifie que tu peux rester en Allemagne pour une longue période, voire pour toujours. Le titre est toujours renouvelé si tu remplis les conditions requises.

En ce qui concerne la carte de résident, il existe des règles particulières pour les jeunes qui sont entrés en Allemagne alors qu'ils étaient mineurs. Parle à un centre de consultation pour voir si l'une de ces dispositions est envisageable pour toi.

Si tu as obtenu le droit d'asile dans le cadre de la procédure d'asile → **P. 37** ou si tu as été reconnu comme réfugié → **P. 38 («Protection des réfugiés»)** tu peux demander une carte de résident après 3 ans déjà. Le temps compte à partir du moment où tu as demandé l'asile !



Carte de résident

## 6.9 | La naturalisation (Einbürgerung) (§10 de la loi sur la nationalité)

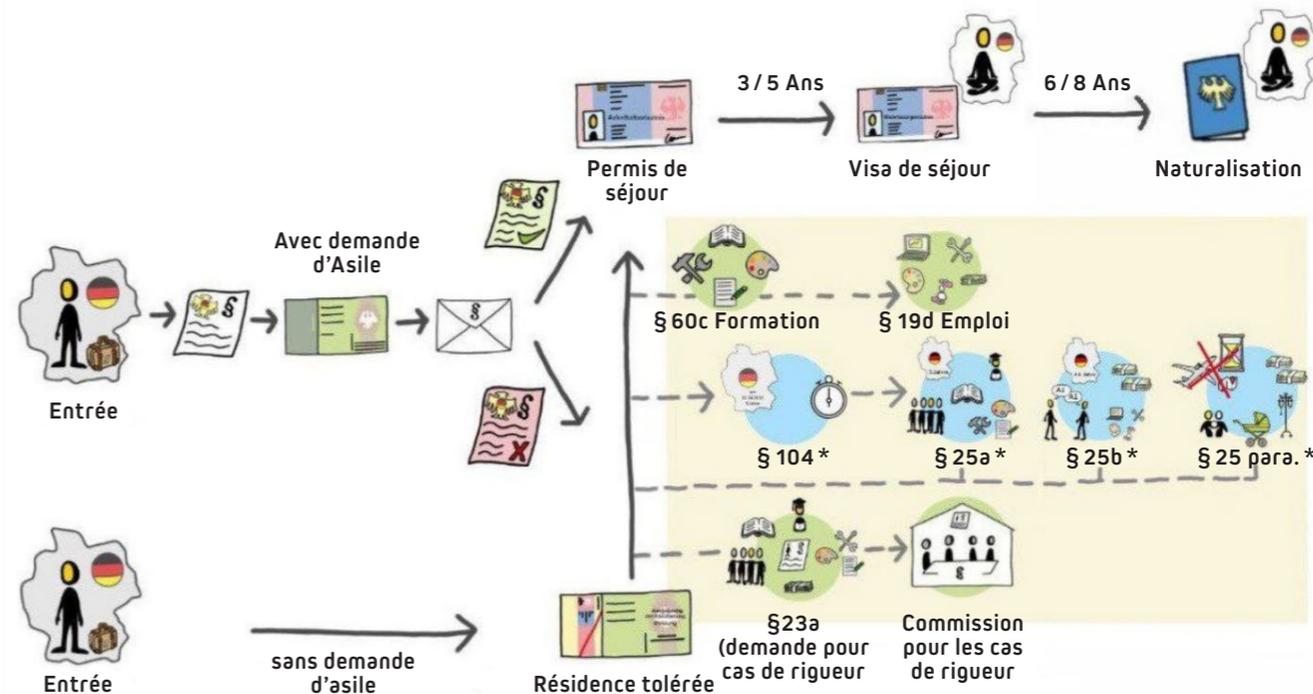
Tu peux te faire naturaliser et obtenir le passeport allemand et vivre ainsi pour toujours en Allemagne, si ...

- ... tu vis en Allemagne depuis 8 ans
- ... ou après 7 ans, si tu as un certificat de langue B1
- ... ou après 6 ans si tu as un certificat de langue B2.
- ... au moment de la demande, tu as un permis de séjour → **P. 36**
- ... gagne ton propre argent
- ... tu n'as pas commis de délits graves, et
- ... ton identité est clarifiée → **P. 51**.

**! Important:** si tu as obtenu l'asile → **P. 37** ou la protection des réfugiés → **P. 38** tu peux obtenir le passeport allemand au bout de 6 ans.

\* Remarque: la loi sur la nationalité sera modifiée en mars 2024. Dans certaines circonstances, vous pourrez alors obtenir un passeport allemand au bout de trois ans.

## 6.10 | Autres Voies vers un Droit de Séjour – Un Aperçu



\* § 104c: droit de séjour des chances, § 25a: droit de séjour pour les jeunes bien intégrés,  
 § 25b: droit de séjour pour les personnes bien intégrées, § 25 al. 5: droit de séjour pour des raisons humanitaires

## 7 | 18 ans – et ensuite ?

À partir de 18 ans, beaucoup de tes droits changent. Tu es majeur(e) en Allemagne. Ce qui suit peut changer :

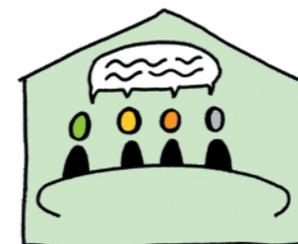
- Tu n'as plus de tuteur / tutrice.
- Il se peut que l'aide à la jeunesse prenne fin et que tu ne puisses plus vivre dans un centre d'aide à la jeunesse.
- D'autres autorités sont compétentes pour toi (par exemple les services sociaux ou le centre d'emploi).



## 7 | 18 ans – et ensuite ?

Si tu as bientôt 18 ans ou si tu es déjà majeur et que tu as encore besoin et envie de l'aide du bureau de la jeunesse, tu devrais en parler avec ton accompagnateur et ton tuteur. Ensemble, vous pouvez faire une demande «**d'aide aux jeunes majeurs**»\* auprès du **bureau de la jeunesse**. Tu as le droit d'être soutenu par le service de la jeunesse pour tes questions et tes tâches si tu en as besoin – même si tu as plus de 18 ans.

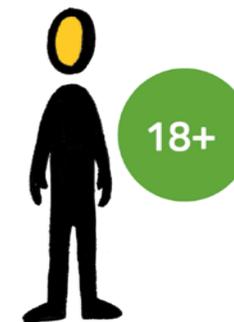
Dans la procédure d'asile, tu es désormais considéré comme un adulte. Pour cette raison, beaucoup de choses changent aussi sur le plan juridique. Le mieux est de t'informer de tous les changements qui t'attendent quelques mois avant tes 18 ans. Tu seras ainsi bien préparé.



Centre d'aide à la jeunesse



Centre de consultation



Jeunes majeurs

\* § 41 SGBVIII

## Consultation en Basse-Saxe (Niedersachsen)

Il existe en Basse-Saxe de nombreux services de consultation différents. Au Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe, nous t'aidons à répondre à tes questions sur la procédure d'asile, l'aide à la jeunesse ou d'autres questions importantes concernant ton séjour en Allemagne. Nous t'aidons également à trouver un centre de conseil près de chez toi.

Voici comment tu peux nous contacter :

**Téléphone :** 0511 98246030

**Par E-Mail :** [nds@nds-fluerat.org](mailto:nds@nds-fluerat.org)

**Page d'accueil**

[nds-fluerat.org](http://nds-fluerat.org)

**Page d'accueil**

[kennedeinerechte.org](http://kennedeinerechte.org)



**Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe**

Röpkestraße 12 | 30173 Hannover



## Centres de consultation en Allemagne

En Allemagne, il existe plusieurs organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme qui s'engagent pour les droits des réfugiés. Tu peux y obtenir des conseils, des informations et une aide juridique, ainsi qu'un soutien pour mieux t'orienter. En voici quelques-unes :

### Conseils régionaux pour les réfugiés

Il existe des conseils de réfugiés dans chaque province et dans de nombreuses grandes villes. Si tu n'habites pas en Basse-Saxe, tu peux trouver le contact du conseil des réfugiés de ton Land sur [www.fluechtlingsrat.de](http://www.fluechtlingsrat.de).

Die Landesflüchtlingsräte

[www.fluechtlingsraete.de](http://www.fluechtlingsraete.de)

### Association fédérale Réfugiés mineurs non accompagnés (BumF e.V.)

L'association BumF e.V. s'engage pour les droits et la protection des réfugiés mineurs non accompagnés en Allemagne.

[www.b-umf.de](http://www.b-umf.de)

[www.kommgutten.info](http://www.kommgutten.info)



### Pro Asyl e.V.

Pro Asyl s'engage pour les droits et la protection des réfugiés en Allemagne et en Europe.

[www.proasyl.de](http://www.proasyl.de)

**PRO ASYL**  
DER EINZELFALL ZÄHLT.

## Mentions légales

Ce cahier a vu le jour en 2017 dans le cadre d'un projet de coopération entre la faculté de travail social et de santé de la HAWK Hildesheim et le Flüchtlingsrat Niedersachsen e.V. Le cahier a été réalisé sous la direction de Dr. Hannah von Grönheim et Dörthe Hinz par les étudiants du B.A. travail social Nils Camp, Elvira Danziger, Felix Hanke, Solin Isamaddin Hussein, Asrin Isamaddin Hussein, Ciden Kanli, Norman Kohlmeyer, Bezhana Saghar, Carolin Sandhorst et Anne Stoffels. Dans le cadre du projet «Durchblick» du Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe, le contenu et le graphisme du livret ont été revus et finalisés. L'édition actuelle a été réalisée dans le cadre du projet «Connais tes droits» du «Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe».



### Éditeur

Conseil des réfugiés de Basse-Saxe.  
Projet «Connais tes droits»  
Röpkestraße 12 | 30173 Hannover

E-Mail: [nds@nds-fluerat.org](mailto:nds@nds-fluerat.org)  
[nds-fluerat.org](http://nds-fluerat.org)

### Auteurs

Dörthe Hinz  
Gerlinde Becker  
Hannah von Grönheim  
Anna-Maria Muhi

### Mise à jour :

October 2023

### Lectorat

Eleonore von Oertzen

### Collaboration

Julia Würth  
Mohamad Azim Abraham  
Bulat Bisaev  
Franziska Schmidt (BumF e.V.)

### Illustration

[julia-diedrich.com](http://julia-diedrich.com)

### Conception et Réalisation

[steffenfreitag.com](http://steffenfreitag.com)

Nous remercions tous les participants  
pour leur collaboration et leur soutien!

**KENNE  
DEINE  
RECHTE**

Realisiert mit finanzieller Unterstützung durch

